



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

CP.TEIA/2001/6
MP.WAT/WG.1/2001/4
30 janvier 2002

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION
SUR LES EFFETS TRANSFRONTIÈRES DES
ACCIDENTS INDUSTRIELS

RÉUNION DES PARTIES À LA CONVENTION SUR LA
PROTECTION ET L'UTILISATION DES COURS D'EAU
TRANSFRONTIÈRES ET DES LACS INTERNATIONAUX

SÉCURITÉ INDUSTRIELLE ET PROTECTION DES EAUX
DANS LES BASSINS FLUVIAUX TRANSFRONTIÈRES

ATELIER ET EXERCICES INTERNATIONAUX

(Tiszaújváros, Hongrie, 3-5 octobre 2001)

RAPPORT*

Introduction

1. L'atelier et les exercices internationaux ont eu lieu du 3 au 5 octobre 2001 à Tiszaújváros (Hongrie), dans le bassin fluvial de Tisza, à l'invitation du Gouvernement hongrois et de la ville de Tiszaújváros.
2. L'atelier et les exercices se sont déroulés dans le cadre des Conventions CEE-ONU sur les effets transfrontières des accidents industriels (Convention sur les accidents industriels) et sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention sur l'eau). Ils ont été organisés par la Direction générale hongroise de la gestion des catastrophes, les Ministères hongrois de l'environnement, des affaires économiques et de la gestion des transports et de l'eau, l'usine chimique Tisza et le Comité local de protection civile de Tiszaújváros.

* Le présent document n'a pas été revu par les services d'édition.

Objectifs de l'atelier et des exercices

3. L'atelier et les exercices visaient essentiellement à:
 - a) Examiner les règlements nationaux et internationaux en matière de prévention, de préparation et d'intervention en cas d'accident industriel impliquant des substances dangereuses;
 - b) Constituer une instance de mise en commun des données d'expérience concernant l'adoption et la mise en œuvre des mesures de préparation et d'intervention;
 - c) Constituer une instance de mise en commun des données d'expérience concernant les organismes de protection civile au niveau local;
 - d) Démontrer le rôle des organismes de protection civile dans les situations d'urgence;
 - e) Présenter des systèmes et procédures d'intervention permettant d'éliminer les conséquences d'accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, et les retombées d'une pollution accidentelle des eaux.

Participants

4. Environ 250 représentants des 17 pays membres de la CEE-ONU ci-après ont participé à l'atelier et aux exercices internationaux: Allemagne, Arménie, Autriche, Belgique, Croatie, Géorgie, Hongrie, Italie, Ouzbékistan, Pays-Bas, Pologne, République tchèque, ex-République yougoslave de Macédoine, Slovaquie, Suède, Suisse et Ukraine. Un représentant du Programme APELL du Programme des Nations Unies pour l'environnement a également participé à l'atelier et aux exercices.

5. La participation de représentants de pays en transition a été parrainée par l'Unité des programmes spéciaux d'urgence du Bureau (ONU) de la coordination des affaires humanitaires grâce aux bonnes relations de travail entretenues par le secrétariat de la Convention sur les accidents industriels et le Bureau.

Ouverture – allocutions de bienvenue

6. La cérémonie d'ouverture a été présidée par M. Attila Tatár, Directeur général adjoint de la Direction générale de la gestion des catastrophes.

7. M. Gyorgy Bakondi, Directeur général de la Direction générale de la gestion des catastrophes a déclaré l'atelier et les exercices ouverts et a souhaité la bienvenue à tous les participants au nom du Gouvernement hongrois. Il a souligné qu'il était important de renforcer les mesures de sécurité sur les sites d'activités dangereuses, conformément à la Convention sur les accidents industriels et à la Directive «Seveso II» de l'Union européenne, pour prévenir les accidents industriels. Il a dit qu'il espérait que l'atelier contribuerait à renforcer la coopération transfrontière entre la Hongrie et ses voisins pour que les tâches bilatérales définies dans le cadre de la Convention soient menées à bien. Les discussions devraient également servir à faciliter la coopération dans ce domaine dans d'autres parties de la région CEE-ONU.

8. M. Sergiusz Ludwiczak, s'exprimant au nom de la Division de l'environnement et de l'habitat de la Commission économique pour l'Europe (ONU), a mis l'accent sur l'importance de l'atelier en tant qu'instance de mise en commun des données d'expérience, concernant la mise au point et l'application de mesures de prévention des accidents industriels et d'intervention efficace pour faire face à leurs conséquences. Les accidents qui se sont produits récemment et les graves conséquences qu'ils ont eues sur la santé humaine et/ou sur l'environnement montrent qu'il y a encore du travail à faire et beaucoup de leçons à apprendre. Il a souligné que l'atelier et les exercices étaient organisés dans le cadre de la Convention sur l'eau et de la Convention sur les accidents industriels et a invité les responsables de la mise en œuvre de ces accords à renforcer encore leurs liens de coopération non seulement au niveau national mais aussi au niveau local de part et d'autre des frontières. Il a remercié le Gouvernement hongrois d'avoir organisé l'atelier et les exercices et d'avoir pris les frais correspondants à sa charge à titre de participation à l'exécution du programme de travail prévu dans le cadre de la Convention sur les accidents industriels. Il a également remercié l'Unité des programmes spéciaux d'urgence du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (ONU) pour avoir apporté son soutien à la participation de représentants de pays en transition.

9. M. József Molnar, Directeur général de l'usine chimique Tisza, s'est félicité, au nom des organisateurs locaux, que l'atelier international ait lieu à Tiszaujváros et que les exercices se déroulent dans l'une des installations de l'usine chimique Tisza et le long de la rivière Tisza, polluée par le déversement accidentel de cyanure à Baia-Mare début 2000.

Atelier international

10. Quinze exposés ont été faits par des orateurs invités, durant l'atelier (les noms des orateurs et les titres de leurs exposés figurent dans l'annexe I au présent rapport) qui a été divisé en trois séances:

a) Séance 1 – Transposition des dispositions des règlements internationaux dans la législation nationale – Bilan;

b) Séance 2 – Mesures visant à prévenir les accidents industriels impliquant des substances dangereuses;

c) Séance 3 – Mesures de préparation et de réponse aux accidents industriels impliquant des substances dangereuses.

11. Chaque séance a été dirigée par un président, assisté d'un rapporteur (leurs noms figurent également dans l'annexe I).

Exercices

12. Les deux exercices suivants:

- a) L'exercice 1 à l'usine chimique Tisza – risques chimiques;
- b) L'exercice 2 à la rivière Tisza – risques pour l'eau;

ont eu lieu le 4 octobre 2001. Les modalités des deux exercices ont été présentées par M. Lajos Kátai-Urbán du Centre national des accidents industriels, Direction générale de la gestion des catastrophes. Elles sont présentées dans l'annexe II au présent rapport.

Conclusions et recommandations

13. L'atelier s'est achevé par une table ronde à laquelle ont participé les présidents et les rapporteurs de chaque séance et au cours de laquelle les conclusions et recommandations ci-après ont été adoptées. Les participants à l'atelier:

- a) Ont souligné qu'il importait que les pays qui ne l'avaient pas encore fait élaborent une politique de sécurité au niveau national visant à prévenir les accidents industriels et la pollution accidentelle de l'eau;
- b) Ont invité tous les pays membres de la CEE-ONU qui n'ont pas encore ratifié les Conventions sur les effets transfrontières des accidents industriels et sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux à le faire dans les plus brefs délais et à appliquer les dispositions de ces textes en élaborant une législation nationale appropriée. Pour certains pays, la ratification des deux conventions fait partie des conditions qu'ils doivent remplir pour pouvoir adhérer à l'Union européenne;
- c) Ont recommandé que la mise en œuvre des deux conventions, en particulier la Convention sur les accidents industriels, donne lieu à l'instauration d'une coopération et de débats transfrontières bilatéraux ou au renforcement de ceux-ci;
- d) Ont souligné l'importance d'efforts conjoints de la part des autorités (aux niveaux appropriés), de l'industrie et de la communauté pour élaborer et mettre en œuvre des mesures de préparation efficaces. Il a été recommandé à cet effet que des projets de démonstration dans le contexte transfrontière, fondés sur le programme APELL, soient mis au point;
- e) Ont apprécié les deux exercices organisés par la Hongrie dans le cadre de l'atelier et constaté que l'organisation d'exercices en réponse à des accidents simulés et la formation dispensée à cette occasion étaient des éléments importants du maintien de capacités d'intervention efficaces. Ils ont recommandé que d'autres exercices soient organisés dans le cadre des deux conventions dans un contexte transfrontière. La délégation polonaise s'est dite prête à organiser un exercice transfrontière de ce genre avec l'un de ses voisins ou plusieurs d'entre eux;

f) Ont souligné l'importance de la rapidité et de l'efficacité des communications et des dispositifs d'alerte en cas d'urgence. Ils ont pris note des essais récents du Système de notification des accidents industriels CEE-ONU, qui ont été faits par la Croatie et la Hongrie (le dernier a été fait dans le cadre de l'exercice). Notant que les résultats de ces essais n'avaient pas été pleinement satisfaisants, ils ont recommandé que le Système, de même que les systèmes d'alerte avancée mis au point par les différentes commissions fluviales internationales, soient régulièrement testés et vérifiés de manière qu'ils aient une efficacité maximum;

g) Ont recommandé que des outils logiciels différents soient utilisés pour faciliter et accélérer la prise des décisions dans les situations d'urgence. Ils ont également pris acte de la mise au point par l'Italie et l'Organisation mondiale de la santé d'un instrument d'évaluation rapide des risques pour l'environnement et la santé;

h) Ont remercié les autorités du pays hôte pour leur hospitalité et l'excellente organisation de l'atelier et des exercices.

14. Avant de prononcer la clôture de l'atelier et des exercices internationaux, M. Pál Popelyák, Directeur du Centre hongrois pour les accidents industriels, Direction générale de la gestion des catastrophes, a remercié les participants pour leur précieuse participation aux débats et aux résultats finals de la réunion. Il a également remercié le secrétariat de la CEE-ONU pour avoir préparé l'atelier et les exercices et en avoir assuré le bon déroulement.

Annexe I

TITRES DES EXPOSÉS ET LISTE DES ORATEURS

Séance 1 – Transposition des dispositions des règlements internationaux dans la législation nationale – Bilan

Objectif: Partager les données d'expérience concernant l'application des Conventions de la CEE-ONU sur les effets transfrontières des accidents industriels (Convention sur les accidents industriels) et sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention sur l'eau) et de la Directive 96/82/CE du Conseil de l'Union européenne concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses (Directive «Seveso II»)

Président: M. Pál Popelyák, Directeur du Centre national pour les accidents industriels, Direction générale de la gestion des catastrophes, Hongrie.

Rapporteur: M^{me} Anahit Alexandrian (Arménie).

1. Les Conventions CEE-ONU en tant qu'outils perfectionnés de coopération transfrontières – état des ratifications et de l'application de la Convention CEE-ONU sur les effets transfrontières des accidents industriels

M. Sergiusz Ludwiczak, Secrétaire de la Convention CEE-ONU sur les accidents industriels, Commission économique pour l'Europe

2. Application de la Convention CEE-ONU sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux

M. Rainer Enderlein, Secrétaire de la Convention CEE-ONU sur l'eau, Commission économique pour l'Europe

3. L'expérience de la Hongrie concernant l'application des Conventions sur l'eau et les accidents industriels de la CEE-ONU et la transposition de la Directive «Seveso II»

M. Attila Tatár, Directeur général adjoint, Direction générale de la gestion des catastrophes, Hongrie

4. Coopération transfrontière bilatérale en tant qu'instrument de mise en œuvre de la Convention sur les accidents industriels – l'expérience de l'Allemagne

M. Lutz Dinkloh, Chef de la Division de la sûreté des installations industrielles et des transports des marchandises dangereuses, Ministère fédéral de l'environnement, de la préservation de la nature et de la sûreté nucléaire, Allemagne

Séance 2 – Mesures visant à prévenir les accidents industriels impliquant des substances dangereuses

Objectif: Partage des données d'expérience sur le rôle des autorités nationales, des organismes conjoints (commissions fluviales internationales, par exemple) et de l'industrie en ce qui concerne les mesures visant à prévenir les accidents industriels, en particulier la mise en place d'un système et de mesures de sécurité

Président: M. Ernst Berger, Chef de la Section sur la sécurité des installations, Office fédéral suisse de l'environnement, des forêts et du paysage

Rapporteur: M. Neil Manning (Italie)

1. Expérience en matière d'élaboration et d'application d'une politique de sécurité au niveau national
M. Michael Lindstedt, Agence suédoise des services de secours
2. Expérience des systèmes de gestion de la sécurité (politiques et application) dans une installation industrielle dangereuse
M. László Vígh, Chef de la Division de la sécurité des installations de l'usine chimique Tisza, Hongrie
3. Alerte avancée: modèle de simulation et son application dans le bassin du Danube
M. Philip Huijser, Institut pour la gestion des eaux intérieures et le traitement des eaux usées, Pays-Bas
4. Exemple de méthodologie pour une évaluation rapide des risques environnementaux et sanitaires des activités industrielles actuelles et passées
M. Neil Manning, Ministère de l'environnement, Italie
5. Programme APELL de sensibilisation et de préparation des collectivités locales aux accidents industriels du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) – un modèle de stratégies de prévention, de préparation et d'atténuation des catastrophes transfrontières
M. Ernst Goldschmitt, Consultant industriel principal, Programme PNUE-APELL
6. «SEVEX», une méthode intégrée d'analyse des effets hors site et de planification efficace des mesures d'urgence
M. Alexis Dutrieux, ATM-PRO Sprl, Belgique

Séance 3 – Mesures de préparation et de réponse aux accidents industriels impliquant des substances dangereuses

Objectif: Partage de données d'expérience sur le rôle des autorités nationales, des organismes conjoints (commissions fluviales internationales, par exemple) et de l'industrie en ce qui concerne les mesures de préparation et de réponse aux accidents industriels, en particulier l'établissement de plans d'urgence sur site et hors site, dans le contexte national et dans le contexte transfrontière, et sur l'information du public

Président: M. Ryszard Grosset, Commandant adjoint du Service national de lutte contre les incendies, Chef adjoint de la défense civile nationale, Pologne

Rapporteur: M^{me} Nena Hak (Croatie)

1. Expérience en matière d'élaboration et d'exécution de plans d'urgence sur site
M. Gyula Bihari, Chef du Département de la sécurité technique, BorsodChem Co., Hongrie
2. Expérience en matière d'établissement de plans d'urgence hors site, participation du public
M. Ernst Berger, Chef de la Section de la sûreté des installations, Office fédéral suisse de l'environnement, des forêts et des paysages
3. Expérience concernant la mise en place de systèmes d'alerte et d'alarme dans les bassins versants transfrontières
M. Jiri Balej, Président du Groupe de travail sur la pollution accidentelle de l'eau de la Commission internationale pour la protection de l'Elbe, République tchèque
4. Évaluation des sources potentielles de danger pour prévenir les accidents industriels en Hongrie et y répondre
M. Pál Fehérváry, Chef du Département de la sécurité environnementale et de la santé, Ministère de l'environnement, Hongrie
5. Étude de cas – déversement accidentel de cyanure et pollution de la rivière Tisza
M^{me} Katalin Zsuga, biologiste, Inspection de la protection de l'environnement du cours moyen de la Tisza

Annexe II

MODALITÉS DES EXERCICES

1. Deux exercices sur le terrain ont eu lieu le deuxième jour de l'atelier près de la ville de Tiszaújváros.
2. Les organismes suivants ont participé aux exercices:
 - a) La Direction de la gestion de l'eau du Nord de la Hongrie;
 - b) La Direction de la gestion des catastrophes du comté de Borsod-Abaúj-Zemplén;
 - c) L'Inspection pour la protection de l'environnement du comté de Borsod-Abaúj-Zemplén;
 - d) Le service ambulancier national (Tiszaújváros, Miskolc);
 - e) Le comité local de protection civile de la ville de Tiszaújváros;
 - f) Le bureau de la protection civile et les organismes de protection civile de Tiszaújváros;
 - g) La brigade des pompiers professionnels de la municipalité de Tiszaújváros;
 - h) Le département de la médecine et de santé publique, service de Tiszaújváros;
 - i) Le commissariat de police central de Tiszaújváros;
 - j) La police fluviale de Tiszaújváros;
 - k) Le groupe spécial de sauvetage et de reconnaissance de la ville de Miskolc;
 - l) Les services de lutte contre l'incendie et de sauvetage technique de l'usine chimique Tisza;

Exercice 1

3. Lieu: Usine chimique Tisza, Tiszaújváros, comté de Borsod
4. Scénario:

Une fuite survenant à la conduite d'entrée de la matière première C4-C5 a provoqué l'évaporation de la fraction destinée au traitement thermique, au seizième niveau du four de décomposition des installations de production d'oléfine de l'usine chimique Tisza, ce qui a entraîné une explosion de gaz ainsi qu'un incendie. Quatre personnes ont été grièvement blessées. Le centre principal de la gestion des accidents du site a donné l'alarme et a averti les groupes de secours et de lutte contre les incendies de l'usine.

Dans le cadre de l'exercice, les employés de l'usine et la population locale ont été avertis. Le centre principal de gestion des accidents a commencé à intervenir. Outre les mesures de lutte contre l'incendie et d'élimination des dangers techniques, les groupes de lutte contre les incendies et de secours technique de l'usine ainsi que des spécialistes de la gestion des catastrophes ont pris des mesures en continu. Les blessés ont reçu les premiers soins. Des experts de la sécurité ont entrepris de fermer les conduites dangereuses des installations. Les pompiers sont arrivés. Les installations avoisinantes ont été soigneusement isolées pour éviter toute propagation. Les blessés ont été transférés. La cause de l'accident a été identifiée et des mesures de décontamination ont été prises.

5. Principaux thèmes de l'exercice:
- a) Gestion des dispositifs d'intervention en cas d'explosion dans un établissement à risque;
 - b) Suppression des dangers;
 - c) Secours techniques;
 - d) Assistance médicale aux blessés;
 - e) Essais sur site des dispositifs appropriés d'alarme et de communication.

Exercice 2

6. Lieu: Le club nautique de l'ensemble résidentiel de la centrale, à Tiszaújváros.
7. Scénario:

Un camion transportant des fûts de combustible est tombé dans la Tisza, depuis le pont flottant de Tiszadob. Le service de protection des eaux et les organismes locaux de protection civile ont procédé ensemble à la dépollution de la rivière. L'Inspection de la protection de l'environnement du comté a pris des mesures environnementales.

8. Principaux thèmes de l'exercice:
- a) Pollution accidentelle de l'eau; identification du polluant;
 - b) Localisation du polluant;
 - c) Neutralisation du polluant;
 - d) Nettoyage.
